



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2015**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD
Joël GROSJEAN - Denis BERTHOUD - Chantal COURDIOUX - Dominique DASSONVILLE - Pierre-Yves FICHET - Thibaut FOUGERAS - Patrick LYOT - Valérie TARDY - Jean-Marc TRAHAND.

Convoqués en séance ordinaire le 19 mai 2015 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Christiane CLAUDE à Christiane DUVERNAY - Roland SCHULTZ à Pierre-Yves FICHET.

Désignation d'un secrétaire de séance : Joël GROSJEAN.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 10/04/2015, le conseil délibère.

ORDRE DU JOUR :

1. Ressources humaines : création d'un emploi saisonnier pour le service espaces verts
2. Gestion financière : décision modificative technique - Budget communal
3. Proposition de bail commercial (local technique)
4. Proposition de bail rural (location vignes)
5. Régularisation d'une vente de terrain
6. CAMVAL :
 - Adhésion au service ADS (Autorisation du droit des Sols) pour instruction des autorisations d'urbanisme
 - Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - Modalités de répartition
7. Devis
8. Informations diverses :
 - Circulation Rue du tacot - Lotissement Clos Bardot/Cadolles
 - Remblai non autorisé (suite à remarques ONEMA)
 - Ouverture de la Chapelle de Domange

Mme le Maire ajoute un point à l'ordre du jour :

- ONF - proposition de vente groupée

1^{ER} POINT : CRÉATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉS

Mme le Maire rappelle à l'assemblée :

Mme le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe de non titulaire, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'un accroissement saisonnier d'activités pour exercer les fonctions d'agent au service des espaces verts pour une durée d'un mois à compter du 06 juillet 2015 et dont les missions sont les suivantes :

- arrosage des diverses plantations et entretien des massifs sur le territoire de la commune,
- tonte et tailles diverses des espaces verts,
- entretien de la voirie (nettoyage, balayage...),
- divers travaux de petits entretiens (bâtiments communaux et autres)

La rémunération est fixée sur la base du SMIC minorés de 10 % pour les jeunes âgés entre 17 et 18 ans.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 06/07/2015. :

Emploi : Adjoint technique de 2^{ème} classe. : ancien effectif 0 / nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix POUR et 1 voix CONTRE, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

2^{ème} POINT : DÉCISION MODIFICATIVE - Révision de crédits

BUDGET COMMUNAL 2015

Mme le Maire expose qu'il convient d'ajouter des recettes au chapitre 024 « produits de cessions » dans le cadre de l'acquisition d'un micro tracteur et de la vente de l'ancien matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o AUTORISE Mme le Maire à procéder à l'opération comptable suivante :

Recettes d'investissement 024/024 : + 1 500 €

Dépenses d'investissement : 21578/21 : - 1 500 €

3^{ème} POINT : PROPOSITION DE BAIL COMMERCIAL (local technique)

Mme le Maire propose à l'assemblée l'approbation d'un nouveau bail avec la Sté OLDEROSO suivant les modalités suivantes :

- Durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2015, renouvelable par tacite reconduction, résiliable uniquement au cours de la période de reconduction (soit un engagement ferme pour 3 ans),
- Montant du loyer mensuel : 783 € TTC payable par mois d'avance (montant identique au précédent bail), révisable annuellement selon la variation de l'indice des loyers commerciaux,
- Ni dépôt de garantie, ni état des lieux, ni frais d'acte pour la commune.

Après débat, le conseil municipal, à 14 voix POUR et 1 voix CONTRE, **ACCEPTÉ** la proposition pour la location d'un hangar de 145 m² au prix mensuel de 783 € TTC et **DONNE** pouvoir au Maire pour la signature du contrat de location à compter du 1^{er} juin 2015 pour une durée de 3 ans.

4^{ème} POINT : PROPOSITION DE BAIL RURAL À LONG TERME (location de vignes)

La parole est donnée à M. BERTHOUD

La commission viticole s'est réunie il y a quelques temps déjà, pour évoquer le devenir des parcelles de vigne situées en Vernayes et dont la location avec l'EARL CURTENELLE arrive à échéance au 11 novembre 2015 (cessation d'exploiter reçue par l'EARL CURTENELLE en date du 07 mai 2014).

Suite à une entrevue à l'étude de Me CHATELOT-FAVRE TAYLAZ à Lugny, un projet de bail a été demandé et reçu le 26 mai 2015.

M. BERTHOUD propose de réunir la commission viticole le **MARDI 09 JUIN 2015** à 19 h 00 en mairie pour évoquer ledit bail et finaliser ce dossier.

5^{ème} POINT : RÉGULARISATION D'UNE VENTE DE TERRAIN

Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'une régularisation est nécessaire consistant à intégrer le trottoir se trouvant devant la propriété privée du Bar La Taverne dans le domaine public.

Mme le Maire précise qu'il avait été prévu que le nécessaire soit fait, par délibération n° 2011-32 en date du 20 mai 2011. Or, l'acte notarié n'a jamais été finalisé.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle I n° 1304 de 12 m² appartenant à M. et Mme Franck VALENTIN, **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6^{ème} POINT : ONF - PROPOSITION DE VENTE GROUPEE

La parole est donnée à M. BERTHOUD

Il s'agit là de confier à l'ONF l'établissement de contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré avec différentes entreprises transformatrices de résineux et toute nouvelle entreprise pouvant contractualiser avec l'ONF pour les mêmes types de produits sur les parcelles forestières 69A - 70 - 74.2 - 75.

Essence concernée : douglas - Volume approximatif envisagé : 650 m³

Le prix de vente sera en totalité encaissé par l'agent comptable secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part établie, diminuée du montant forfaitaire des frais d'exploitation et de 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF et défini comme suit :

Bois d'œuvre résineux (qualité billons) : 13.55 €/m³

Bois d'industrie résineux (trituration) et qualité palette : 11.90 €/st

Soit une recette prévisionnelle d'environ 35 000 €.

Exposé entendu, à l'unanimité, le conseil municipal, **ACCEPTÉ** la convention relative aux ventes et exploitations groupées proposées par l'ONF et **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à ce dossier.

7^{ème} POINT : CAMVAL**1. Adhésion au service ADS (Autorisation du droit des Sols) pour instruction des autorisations d'urbanisme**

Mme le Maire expose :

La CAMVAL a décidé de créer au 1^{er} juillet 2015 un service commun chargé d'instruire, pour le compte des communes membres qui le souhaitent, leurs autorisations du droit des sols (ADS).

Les modalités de fonctionnement et de financement par les communes adhérentes du service commun ADS ont été définies dans un projet de convention.

L'adhésion de la commune à ce service ADS ne modifie en rien les compétences et les obligations du maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort. Le service ADS de la CAMVAL sera chargé de la

procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter de la transmission de la demande par le Maire, jusqu'à la transmission du projet de décision.

La mise à disposition de ce service instructeur donne lieu au versement par la Commune d'une contribution fixée selon les principes suivants :

Du 01/07 au 31/12 2015 : Provision de 3 € par habitant demandée à chaque commune soit **2 634 €**.

Puis, pour chaque année : en fonction du coût annuel du service ADS constaté l'année précédente :

- 50 % du coût réel annuel de fonctionnement du service réparti entre les communes en fonction du nombre d'habitants (*) de chacune d'elles ;
- 50 % du coût réel annuel de fonctionnement du service sera facturé aux communes en fonction du nombre pondéré d'actes déposés l'année précédente au service ADS par chacune d'elles.

Exposé entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide DE CONFIER l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols sur le territoire de la Commune à la CAMVAL à compter du 1^{er} juillet 2015.

2. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - Modalités de répartition

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2336-1 à L. 2336-7,

Considérant que la loi de finances pour 2012 n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 instaure un Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

Considérant que la loi de finances pour 2015 n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 dans son article 109 modifie les modalités de calcul et de répartition du FPIC,

Considérant qu'en cas de répartition par dérogation, il y a lieu de définir les critères de répartition des contributions entre les communes et la CAMVAL en application du 5° du I de l'article L. 2336-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que cette délibération portant adoption du régime de répartition dérogatoire n°2 dite « libre » doit être adoptée à la majorité qualifiée des 2/3 de l'organe délibérant du Conseil Communautaire et d'une délibération à la majorité simple de l'ensemble des communes membres, et qu'à défaut, le régime de droit commun s'applique automatiquement,

Exposé entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide DE RETENIR la répartition dérogatoire n° 2 dite « libre » de la loi de finances pour 2015, en fixant librement les modalités internes de répartition de la contribution, DE RECONDUIRE la contribution au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales de ses communes membres telle qu'elle était fixée pour 2012, c'est-à-dire à 107 390 €.

8^{ème} POINT : DEVIS

- Renégociation des forfaits PRO BUSINESS avec Orange :
Pour les forfaits « Mairie » (6 lignes dont 3 portables) : - 30 € mensuel avec consommations illimitées et 3 mois d'abonnements offerts chaque année sur les portables. Reconduction du contrat pour 3 ans.
Pour les forfaits « Ecole » (2 lignes dont 1 portable) : -15 % de remise (la commune bénéficie déjà de -10 %) et 3 mois d'abonnements offerts chaque année sur le portable. Reconduction du contrat pour 3 ans.
Accord à l'unanimité.
- Pour information : réparation de l'IVECO pour 3 899.35 € TTC - devis signé par Mme le Maire vu l'urgence et les besoins de ce matériel pour les services techniques.
- Réfection du Passage de la Fontaine Rabet avec pose de pavés devant l'impluvium : devis ETS pour 21 492.03 €. A déduire la part du SYDESL pour 2 186.17 € TTC (part à leur charge suite à enfouissement des lignes aériennes). Accord à l'unanimité.
- Formation par le biais du CNED pour un agent contractuel au service petite enfance pur 840 € TTC. Cette formation consiste à un enseignement à distance en vue de préparer l'agent à l'examen du CAP petite enfance et au concours d'ATSEM. Le coût sera pris en charge par l'agent et remboursé par la commune à l'agent. Accord à l'unanimité.

9^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- Versement de la subvention FISAC pour 100 000 €. La ligne de préfinancement a été remboursée en totalité sur 2015.
- Circulation Les Cadolles/Clos Bardot : suite à la réunion du 06 mai 2015, il a été proposé de poser des bacs à fleurs dans le but de rétrécir la voirie et de réduire la vitesse excessive. Retour des constatations fin septembre.

- Circulation Rue du Tacot : vitesse excessive et non-respect de la signalisation.
Une procédure de régularisation des délaissés de voirie sera à mettre en place. Dossier à l'étude.
- Réfection du talus Route des Places : une visite a eu lieu par MM GATEAUD et FICHET. Les travaux sont terminés et ont été exécutés avec soin.
- Placette Claude Pain : il est décidé de finaliser les travaux (mise en place de gravillons). M. GATEAUD se charge de demander des devis.
- Débat public du 20 avril au 20 juillet 2015 au sujet du Center Parc du Rousset. Des documents sont à disposition au secrétariat de mairie.
- Visite de l'ONEMA (Office National de l'Eau et Milieux Aquatiques) le 22 mai 2015 concernant la zone de remblai à proximité du stade couvrant une surface supérieure à 400 m² (actuellement environ 600 m²). Le remblai longeant la rivière sera à faire enlever avant le 31/12/2015. Des devis seront demandés à des entreprises spécialisées.
- Ouverture de la Chapelle de Domange durant la période estivale dans un but touristique. Il est proposé l'ouverture le matin par un agent communal et la fermeture le soir (18/19 h) par un élu.
- Rappel du fonctionnement du SPANC par M. GROSJEAN.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21 H 58

Le prochain conseil municipal aura lieu le VENDREDI 03 JUILLET 2015 à 20 h 00